

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE
ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture des espaces publics : le jardin public (y compris l'aire de jeux), le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », l'eurovéloroute N°5, le bois de la fosse 12 et le terril du 11/19, parc Lohette.

Le Maire de la Commune de Loos-en-Gohelle,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu, les prévisions de cet épisode orageux intense annoncé par Météo France dans le département du Pas de Calais,

MÉTÉO FRANCE place le département en vigilance ORANGE Orages ce jeudi 27 août 2026 de 17H à 23H.

Considérant, par conséquent la nécessité de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent,

Considérant, conformément aux recommandations du Préfet,

Considérant, que la vulnérabilité des arbres à la chute ou la rupture de leurs branches pendant ces conditions météorologiques ne permettent pas l'utilisation des espaces publics, le Maire de la commune de Loos-en-Gohelle, Geoffrey Mathon, a décidé de fermer l'accès au jardin public (y compris l'aire de jeux), au terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », à l'Eurovéloroute N°5, au terril du 11/19, parc Lohette et au bois du 12 à partir du jeudi 27 août 2026 à 17h00 jusqu'à la fin de l'épisode orageux.

ARRETE

Article 1 – L'utilisation des espaces publics : le jardin public (y compris l'aire de jeux), le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », l'Eurovéloroute N°5, le bois de la fosse 12, le terril du 11/19 et parc Lohette de Loos-en-Gohelle seront strictement interdits.

Article 2 - La Direction Générale des Services de la Mairie, les Forces de Police sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le **27 AOUT 2026**



René HUREZ
Adjoint du Maire